

## Avis de consultation Projet QC-2024-06

Septembre 2024

### Avis est donné

- Aux entités inscrites au Registre des entités visées;
- À la North American Electric Reliability Corporation, inc. (NERC);
- Au Northeast Power Coordinating Council, inc. (NPCC);
- Aux coordonnateurs de la fiabilité du NPCC;
- À la Régie de l'énergie du Québec (la « Régie »).

**Période de consultation** : du 25 septembre au 9 octobre 2024.

### Objectif de la consultation

Conformément à la décision [D-2011-139](#) de la Régie, le Coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « Coordonnateur ») sollicite les commentaires des entités visées sur l'annexe de la norme FAC-011-4 en vue de son éventuelle adoption par la Régie.

#### Nouvelle version de normes

Aucune. Nouvelle version de l'annexe FAC-011-4.

#### Normes à retirer

Aucune. Retrait de l'annexe FAC-011-4 adoptée dans le dossier R-4229-2023

Le Coordonnateur demande aux entités visées de se prononcer sur la pertinence et les impacts des modifications apportées à l'annexe de la norme FAC-011-4. À cet effet, veuillez utiliser le formulaire disponible en ligne sur le site Web du Coordonnateur, à la page Consultation publique des entités (<https://www.hydroquebec.com/coordonnateur-fiabilite/documentation/consultation.html>). Veuillez prendre soin d'indiquer clairement sur quel document (et sur quelle section de celui-ci) portent vos commentaires.

Vous pouvez également transmettre vos questions et commentaires par courriel à [fiabilite@hydro.qc.ca](mailto:fiabilite@hydro.qc.ca).

### Documents

- Norme FAC-011-4 (à titre informatif)
- Annexe de la FAC-011-4;
- Annexe FAC-011-4 en suivi des modifications
- Sommaire de l'annexe à adopter, y compris une évaluation préliminaire de la pertinence et de l'impact.